

# Règlement RibORaid 1<sup>ère</sup> édition

---

## Raid Multisports

### Article 1 : Conditions de participation

Le Riboraid est une course chronométrée. Il s'agit d'une aventure sportive en équipe de 2 ou 3.

Peuvent participer au Riboraid toutes personnes à partir de 10 ans en équipe adultes/enfants et à partir de 12 ans en équipes Ados/ados.

Chaque participant devra se munir de sa **licence sportive** en cours de validité (licences acceptées : FFTRI / FFCO /Multisports UFOLEP avec la mention non contre-indication au sport en compétition), **OU d'un certificat médical** obligatoire autorisant la pratique d'activités multisports en compétition, à joindre lors de l'inscription. Ainsi qu'une **Autorisation Parentale** pour chaque mineur.

### Article 2 : assurance

Les organisateurs sont couverts par une assurance, néanmoins chaque participant devra être couvert par une assurance responsabilité civile individuelle et sera seul responsable des accidents ou incidents dont il sera auteur ou victime.

Les participants s'engageront en pleine connaissance des risques que le déroulement du défi peut les amener à courir. En cas d'accident vous engagerez votre responsabilité personnelle (civile et pénale).

Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables des vols, pertes d'objets ou accidents consécutifs à un mauvais état du matériel ou du non-respect des consignes de sécurité.

### Article 3 : sécurité

**Les déplacements se feront dans le respect du code de la route. Les concurrents ne bénéficieront d'aucune priorité.** En cas de non-respect du code de la route et des consignes de sécurité le concurrent sera automatiquement disqualifié.

### Article 4 : secours

Un poste de secours sera installé au départ du RiboRaid.

### Article 5 : déroulement de l'épreuve

Les membres d'une même équipe seront tenus de rester ensemble durant les épreuves sous peine d'être disqualifiés.

Chaque capitaine se verra remettre lors de la remise des dossards une enveloppe contenant la carte épreuve CO et un Sport Ident (doigt électronique pour le chronométrage). En caution une pièce d'identité sera demandée et restituée à la remise du sport Ident en fin d'aventure.

#### **Article 6 : accueil**

Chaque concurrent devra se munir de son propre VTT en bon état de fonctionnement et d'un casque obligatoire. En cas de non port du casque lors des épreuves de VTT, le concurrent sera disqualifié.

Chaque équipe pourra se munir d'un téléphone portable, d'un kit de réparation VTT, d'une trousse de secours.

#### **Article 8 : droit à l'image**

L'acceptation de ce règlement vaut autorisation expresse pour la ville de Ribécourt-Dreslincourt et la presse locale à publier les images fixes ou audiovisuelles représentant moi-même ou mon(es) enfant(s) sur les supports de communication réalisés par et/ou en collaboration avec la ville de Ribécourt-Dreslincourt et à destination du public sans contrepartie financière.

Valable pour une durée illimitée, cette autorisation pourra être révoquée à tout moment en avisant la ville de Ribécourt-Dreslincourt par courrier recommandé.

#### **Article 9 : Données personnelles**

Les informations recueillies à partir du formulaire en ligne font l'objet d'un traitement informatique destiné à la ville de Ribécourt-Dreslincourt.

La finalité du traitement de vous informer des prochaines manifestations organisées par la Maison de Quartier et la ville de Ribécourt-Dreslincourt.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposerez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Pour en savoir plus, consultez vos droits sur le site de la CNIL..

**Chaque Concurrent s'engage à avoir pris connaissance du règlement et à l'accepter.**